



# LETTRE PARLEMENTAIRE de Cédric CHEVALIER

Mesdames, Messieurs, cher(e)s élu(e)s,

Je suis heureux de vous adresser cette première lettre d'information, que j'ai souhaitée bien plus qu'un simple compte-rendu de mon activité parlementaire. Mon ambition est d'en faire un véritable lien entre nous, un espace d'échanges, de valorisation et d'inspiration autour des projets et des dynamiques qui font vivre nos communes.

Depuis presque deux ans, j'ai l'honneur de siéger en tant que vice-président de la Commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable, ainsi qu'au sein de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation. Ces responsabilités occupent une place importante dans mon action quotidienne, au service de la Marne, de ses collectivités locales et du Sénat. Plusieurs textes majeurs ont été discutés et adoptés au cours de cette période, et j'ai pu y prendre part activement aux côtés de mes collègues du groupe Les Indépendants.

Mais au-delà de l'examen de ces textes, ce début de mandat a surtout été marqué par un projet qui me tenait particulièrement à cœur : retisser et renforcer le lien avec vous, les élus locaux. C'est à mes yeux l'essence même de mon engagement et c'est un véritable plaisir de parcourir la Marne, d'aller à votre rencontre dans vos communes, parfois méconnues mais toujours riches de projets, d'histoire et d'énergie. C'est aussi un honneur de vous recevoir au Palais du Luxembourg ou à ma permanence rémoise, pour échanger sur vos dossiers, vos préoccupations et trouver ensemble des solutions adaptées à vos réalités de terrain.

J'ai voulu que cette lettre soit véritablement utile, en mettant régulièrement en avant des

initiatives locales, concrètes et inspirantes, portées par des élus, des associations ou des acteurs économiques de notre département. Chaque réussite locale peut en inspirer d'autres, et en valorisant ces actions, j'entends favoriser le partage d'expériences, la diffusion de bonnes pratiques et, peut-être, l'émergence de nouvelles vocations. Au-delà de l'information, cette lettre a aussi pour ambition de créer du lien : permettre la découverte de projets, encourager les échanges entre élus, identifier des partenaires et tisser des passerelles. En conjuguant nos forces et en mutualisant nos expériences, nous contribuons ensemble à faire de nos territoires des lieux toujours plus vivants, solidaires et innovants.

Je vous remercie de votre confiance et reste pleinement mobilisé à vos côtés pour accompagner vos projets et porter la voix de nos communes au Sénat.

Amicalement,

*Cédric Chevalier*  
Sénateur de la Marne

## PARTIE 1

- Le Palais du Luxembourg
- L'activité parlementaire
- Sur le territoire
- Parole d'expert

## PARTIE 2

- Les projets inspirants
- Contactez-nous

## QUEL EST LE RÔLE DU SÉNAT ?



### PARTICIPER AU TRAVAIL LÉGISLATIF

- Examen des projets de loi
- Dépôt de propositions de loi
- Dépôt d'amendements
- Vote de la loi

### CONTRÔLER L'ACTION DU GOUVERNEMENT

- Questions au gouvernement
- Contrôle de l'application des lois

### REPRÉSENTER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les projets de loi relatifs à l'organisation des collectivités territoriales sont examinés en premier lieu par le Sénat, avant l'Assemblée nationale

## CARTOGRAPHIE DES SÉNATEURS

### EFFECTIFS ET GENRE

- **Nombre total de sénateurs** : 348
- **Sénatrices** : 130 femmes, soit **37,4 %** de l'effectif
- **Sénateurs** : 218 hommes, soit **62,6 %**.

### ÂGE MOYEN

- L'âge moyen est d'environ **60 ans**.
- La majorité des sénateurs se situe dans la tranche **61-70 ans**.
- Le plus jeune sénateur a actuellement **29 ans**, le **plus âgé** à **84 ans** (le doyen).

### NOMBRE DE GROUPES ET SÉNATEURS NON-INSCRITS

- **8 groupes politiques** officiels, composés chacun d'au moins 10 sénateurs.
- En plus, **4 sénateurs ne figurent dans aucun groupe**, constituant la « réunion administrative des non-inscrits ».

## STABILITÉ INSTITUTIONNELLE

- Le Sénat ne peut pas être dissous, contrairement à l'Assemblée nationale, ce qui en fait un garant de la stabilité des institutions.
- Il assure une continuité politique grâce à son mode de renouvellement par moitié tous les trois ans pour un mandat de six ans.

## LEXIQUE

**Projet de loi** : Il est élaboré et déposé par le **gouvernement** (Président, Premier ministre, ministres). Avant d'être présenté au Parlement, il est soumis au Conseil d'État pour avis et doit être adopté en Conseil des ministres.

**Proposition de loi** : Elle est rédigée et déposée par un **parlementaire** (député ou sénateur). Contrairement aux projets de loi, elle ne passe pas par le Conseil des ministres avant d'être examinée.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Avant la construction du palais, le terrain appartenait à François de Luxembourg, qui y possédait un hôtel particulier appelé hôtel de Luxembourg. En 1612, Marie de Médicis, veuve d'Henri IV, l'achète avec les terrains voisins pour y faire bâtir un palais inspiré de l'architecture italienne. Les Parisiens ont conservé le nom d'origine, plutôt que de l'appeler Palais Médicis.

# Focus sur le scrutin de liste et la parité imposée à toutes les communes

Selon certains, il suffirait d'imposer le scrutin de liste et la parité dans toutes les communes pour renforcer la démocratie locale. Une idée à laquelle je me suis fermement opposé, en dénonçant dans l'hémicycle une proposition de loi déconnectée des réalités de terrain. Ancien maire d'une commune d'une centaine d'habitants, je sais que ce sont les élus locaux, engagés au quotidien, qui connaissent les besoins des villages, et non ceux qui fixent les règles depuis Paris sans concertation.

Les petites communes traversent une crise de l'engagement : de nombreux maires démissionnent ou peinent à former une équipe. En 2020, plus de la moitié ont rencontré des difficultés à constituer une liste complète, et 22 % à atteindre la parité. Pourtant, la féminisation des conseils municipaux progresse naturellement. J'en ai fait l'expérience : j'avais formé une liste paritaire sans y être contraint.

Au lieu de soutenir cette dynamique, la loi impose désormais des règles rigides, mal adaptées à la réalité des petites communes. Dans certains villages, exiger un strict équilibre de genre pourrait aggraver la pénurie de candidats et affaiblir la démocratie locale.

C'est pourquoi je me suis opposé à ce texte : je l'ai combattu en séance, proposé des amendements — en vain — et voté contre. J'ai refusé d'ajouter des contraintes inutiles aux élus. Malgré mes alertes et un recours déposé avec plusieurs collègues devant le Conseil constitutionnel, la loi a été adoptée. Je le déplore vivement.

- Cédric Chevalier a été nommé Vice-Président de la commission d'enquête sur la libre administration et le financement des collectivités territoriales. Cette instance, initiée par le groupe Écologiste, devra proposer d'ici juillet 2025 des solutions pour adapter les ressources des collectivités à leurs compétences et financer la transition écologique.
- Parallèlement, il a été désigné rapporteur d'une mission d'information sur les surcoûts de construction liés aux normes applicables aux collectivités. Avec trois collègues sénateurs, il travaillera à identifier des pistes pour maîtriser ces coûts tout en respectant les exigences réglementaires.

## MON ACTIVITÉ EN CHIFFRES

3

propositions de loi déposées, une pour les collectivités locales, deux sur la protection des consommateurs.

14

interventions en discussion générale

70

questions écrites

9

questions orales

336

élus locaux reçus au Sénat

96

mairies visitées (hors inauguration)



# Sur le territoire



Warmeriville  
Réunion du canton de Bourgogne Fresne



Reims  
Organisation d'une table ronde sur la « fin de vie »



Sacy  
Festival « Bulles en bouche »



Ventelay  
Travaux de voiries



Bouzy  
Echanges avec les élus municipaux



Champvoisy  
Réunion de Maires



Sainte Ménehould  
Soirée « Identité numérique »  
avec la Poste



Sommesous  
France Service



Givry-en-Argonne  
Visite sur le terrain



Saint-Amand-sur-Fion  
Réunion du canton de Sermaize-les-Bains



## PAROLE D'EXPERT

### « RENOUER LE DIALOGUE ENTRE ÉLUS ET ARCHITECTES DES BÂTIMENTS DE FRANCE »

**Quel était le déclencheur de cette mission d'information le lien entre les élus et les Architectes des Bâtiments de France (ABF) ?**

En tant que maire d'une commune dans l'Aisne avec un monument classé, j'ai travaillé avec l'ABF et j'ai constaté les difficultés et incompréhensions que cela pouvait générer. C'est un bon exemple des malentendus qui existent entre les élus et l'État, mais aussi entre le citoyen et l'État. Au-delà des personnes, c'est un système d'organisation à repenser. Il est à bout de souffle. Beaucoup d'élus ou de citoyens ne font plus de demandes auprès de l'ABF, ce qui nuit à la préservation du patrimoine. Cela peut même faire partie des freins à l'achat d'un bien, étant donné le coût des procédures. Indirectement, cette situation contribue à la paupérisation des centres-bourgs.

**En complément des auditions auprès des corps constitués, vous avez envoyé un questionnaire aux élus des communes françaises. Qu'en est-il ressorti ?**

Nous avons reçu près de 2000 retours. Un record. Cela confirme l'importance du sujet. Les difficultés sont particulièrement marquées dans les communes rurales, sans service instructeur, où le maire se retrouve entre le citoyen qui veut effectuer des travaux et l'ABF qui dit non ou impose des recommandations coûteuses et complexes.

**Quand un système fait que celui qui respecte la règle est plus embêté que celui qui ne la respecte pas, c'est que la règle ne va plus.**



**Votre proposition de loi, transpartisane, repose sur quatre articles, dont le premier concerne le périmètre délimité des abords (PDA). Expliquez-nous.**

Il s'agit d'abord de simplifier la révision des périmètres protégés autour des monuments historiques, pour éviter des délais trop longs. Aujourd'hui, les travaux d'habitats visibles à moins de 500 mètres d'un monument historique sont soumis à l'accord de l'ABF. C'est souvent inadapté. Nous proposons une procédure légère : qu'il n'y ait rien d'autre qu'une délibération municipale incluant l'avis de l'ABF pour délimiter un périmètre cohérent avec les réalités de la commune.



**Pierre-Jean VERZELEN**

sénateur de l'Aisne depuis 2020, ancien maire de Crécy-sur-Serre (2014-2020)

Le sénateur a proposé une mission d'information sur le rôle des Architectes des Bâtiments de France. Il en a été nommé rapporteur en 2024. Un projet de loi a été voté à l'unanimité par le Sénat en première lecture en mars 2025.

**Votre loi propose également de tenir un registre en ligne des avis d'ABF. Pourquoi ?**

Cela répond à une mécanique globale de transparence, mais va aussi dans le sens de détenir un document de référence. Tout habitant pourrait consulter les avis antérieurs, y compris l'ABF d'ailleurs. À la fin, il pourrait servir à toute jurisprudence dans ce domaine.

**La mise en place d'une commission départementale d'étude des dossiers a fait beaucoup causer...**

Tout le monde était contre. Les uns avançaient que cela rajoutait une instance. Mais nous avons pu constater que lorsque le préfet ou le sous-préfet propose un examen collégial avec justification de l'avis de l'ABF face aux élus, cette commission fait un malheur. Elle doit faciliter le dialogue quand il y a blocage. Cette nécessité de transparence peut mettre en perspective des statistiques dont nous ne disposons pas aujourd'hui.

**Vous évoquiez la formation des ABF. En quoi ce travail peut-il intervenir dans ce domaine ?**

Au-delà de leur savoir-faire, les ABF doivent aussi faire connaître leur expertise et gérer des relations avec les élus. Jusqu'alors, dans leur formation, il n'existait pas de module sur ce lien avec des représentants locaux. Cela devrait changer dans quelque temps.

**La loi a été votée au Sénat à l'unanimité en première lecture. Quand pensez-vous que le texte passera à l'Assemblée nationale ?**

J'espère une inscription à l'ordre du jour après l'été. C'est un sujet qui concerne tout de même un tiers des Français, puisque 32% d'entre eux vivent dans des zones classées.

# PROJETS INSPIRANTS



## À Caurel, une salle des fêtes et un verger pour dynamiser la vie locale

À Caurel, la municipalité a pris les devants pour répondre à un besoin d'espace convivial et de nature. Dès 2021, confrontés à une salle des fêtes impossible à louer car accolée à une habitation, le maire et son équipe lancent un projet ambitieux : acheter trois hectares et y aménager une nouvelle salle des fêtes moderne, un espace boisé et un verger. Financé par la commune, ce projet a été rendu possible grâce à l'appui de la SAFER pour négocier l'achat des terrains et indemniser les agriculteurs concernés. Avec un permis de construire déposé et un terrain clôturé, l'initiative avance.



**Denis LHOTELAIN**  
Maire de Caurel



### Problématique

Comment doter une commune d'un nouvel équipement collectif tout en respectant l'environnement ?



### Solution

Acheter des terrains agricoles avec l'appui de la SAFER, financer le projet en fonds propres et concevoir un espace partagé entre festivités et nature pour animer la vie communale.



### Contact

03 26 97 21 20  
mairie.caurel@wanadoo.fr



**Dominique SCHNEIDER**  
Maire  
de Vienne-le-Château



### Problématique

Les habitants du village devaient parcourir 15 km pour se fournir en carburant à Sainte-Ménéhould.



### Solution

La commune a décidé de faire installer une station-service sur son territoire.



### Contact

03 26 60 10 19  
Commune\_vienne\_le\_chateau@orange.fr



## Une station-service en régie municipale

La station-service permet de dépanner près de 1000 personnes aux alentours. Là où, auparavant, elles devaient parcourir 30km aller-retour pour se fournir en carburant. Il y a deux ans, Dominique Schneider et l'équipe municipale ont pris le problème à bras-le-corps et décidé de faire installer une station-service ouverte 24h/24, 7j/7. Avec 250 000 euros de budget, dont 80 000 euros du fonds LEADER, Vienne-le-Château a fait installer deux cuves de 30 000 litres (pour le SP95-E10 et le diesel). Le seul obstacle, rapidement levé, résidait dans la gestion. La commune dispose finalement de la seule régie de la Marne pour ce genre d'équipement. Deux ans plus tard, les riverains, mais aussi les touristes profitent de la station, tout comme le garage, à 100 mètres de là. Une borne électrique a même été installée. En 2024, les automobilistes ont consommé près de 4 cuves en diesel et une en SP95-E10.



**Milène ADNET**  
Maire de Courtisols



### Problématique

Comment lutter contre la désertification médicale ?



### Solution

Savoir fédérer et mobiliser un collectif pour l'intérêt commun et être soutenu par les élus.



### Contact

contact@courtisols.fr

## La mobilisation inédite de Courtisols pour conserver un médecin

De 4 médecins il y a 15 ans à 2. C'était le risque auquel faisait face la commune de Courtisols, constatant la retraite proche d'un des deux médecins encore à demeure. Afin de garantir l'accès au soin et l'activité paramédicale (infirmière, kiné, orthophoniste...), la municipalité a mené une mobilisation inédite début 2024. Milène Adnet et son équipe sont parvenues à réunir soignants, élus et institutions autour d'une stratégie de communication efficace — vidéo promotionnelle, participation à des salons, contacts avec les facultés de médecine. Aidée des sénateurs, elle a également bataillé pour conserver son statut zone de FRR (France Ruralités Revitalisées) ouvrant droit à une exonération fiscale à l'installation. La vidéo promotionnelle a permis de mettre en relation la commune avec le docteur Bougatef, qui s'est finalement installée en juin 2024. Afin de lui donner envie de rester, un accompagnement sur mesure comptant la mise à disposition d'un local, des aides pour trouver un logement, des solutions de garde d'enfants, entre autres, a été mis en place. Aujourd'hui, le docteur Bougatef dispose d'une patientèle fidèle et une projet de santé coordonné est en réflexion avec les autres professionnels. « C'est une véritable aventure humaine », souligne Milène Adnet.



## Un marché partagé entre Orbais-l'Abbaye et Le Breuil

À Orbais-l'Abbaye, la municipalité a relevé un défi ambitieux : créer un marché partagé entre villages pour soutenir les producteurs locaux (fromager, maraîcher, poissonnier, fleuriste) et renforcer le lien social. Il y a 5 ans, seul un boucher se déplaçait sur la place du village. Attachée au développement touristique et à la vie locale, Laurence Châtel, élue déléguée aux commerces, avec le soutien de l'équipe municipale, a monté un projet de marché partagé avec la commune du Breuil. Conscients des difficultés (producteurs déjà engagés ailleurs, disponibilité des habitants en semaine), les élus ont choisi un créneau le jeudi matin, supprimé le droit de place et facilité l'accès à l'électricité, en menant des travaux de conformité. En partageant le marché avec le village voisin du Breuil, ils ont élargi la clientèle et créé une solidarité intercommunale. Résultat : un marché vivant, porteur d'animations et de convivialité, qui complète les services existants (kiné, esthéticienne, épicerie/dépôt de pain, restaurants) et attire une clientèle un peu plus jeune.



**Frédéric PIAT**  
Maire d'Orbais-l'Abbaye



### Problématique

Comment monter un marché partagé entre deux villages ?



### Solution

Identifier une personne motivée en charge du projet, écouter les producteurs, étudier et supprimer les freins (en l'occurrence ici les droits de place et l'électricité) et mutualiser les ressources.



### Contact

03 26 53 88 05  
mairieorbais-labbaye@wanadoo.fr





**Franck JACQUET**  
Maire de Chenay



### Solution

Mobiliser la SAFER, engager la commune dans le remembrement foncier, associer les habitants et les professionnels de santé, et surtout, porter le projet avec le cœur.



### Problématique

Comment créer un lieu de vie pour enfants malades quand on part de zéro ?



### Contact

03 26 03 11 77  
mairie.chenay@wanadoo.fr

## La Forêt des étoiles : un lieu d'espoir pour les enfants atteints de cancer

C'est après avoir vu, il y a presque trois ans, une annonce de l'association Étoiles cherchant un terrain que Franck Jacquet a mobilisé le conseil municipal autour d'un projet de lieu de vie pour les enfants malades et leurs aidants. Faute de foncier, la commune de Chenay s'est rapprochée de la SAFER pour mener un remembrement avec des agriculteurs. Un hectare a pu être dégagé, à proximité de chaque service d'oncologie pédiatrique du territoire, pour concrétiser la Forêt des étoiles.

Cet espace de biodiversité comptera autant de chênes sessile que d'enfants en soin ou en rémission d'un cancer, portant leur nom et leur maladie. Le site, à un emplacement privilégié, appartient à l'association pour 4 à 7 ans et la commune l'entretient. Principalement financé par Chenay, le projet a reçu un soutien financier du Grand Reims et du Département. Ce lieu symbolise la solidarité d'un village pour offrir une parenthèse de douceur à des familles touchées par la maladie.



VOUS AVEZ UNE **QUESTION, PROJET, UN EXEMPLE DE RÉALISATION À PARTAGER ... ?**

*Contactez-nous*

### Palais du Luxembourg

15 rue de Vaugirard 75291 PARIS cedex 06  
Tél : 01 42 34 48 51  
Mail : h.devilliers@clb.senat.fr

### Madame Hélène DEVILLIERS

- **Travail parlementaire** : suivi législatif, veille juridique, rédaction de notes et d'amendements
- **Saisines ministérielles** : rédaction et suivi des interventions auprès des ministères
- **Conseil politique** : appui à la réflexion stratégique, élaboration de positions et d'éléments de langage
- **Relations institutionnelles** : coordination avec les Élus, les acteurs territoriaux et les cabinets ministériels
- **Communication** : gestion des relations presse, animation des réseaux sociaux
- **Courrier et demandes** : traitement des courriers citoyens et des sollicitations diverses

### Permanence Parlementaire

9 bis boulevard du général Leclerc, 51100 REIMS  
Tél : 03 52 02 01 84  
Mail : mf.mourlon@clb.senat.fr

### Madame Marie-France MOURLON

- **Gestion de l'agenda** : organisation des rendez-vous, planification des déplacements
- **Préparation et suivi des dossiers** : coordination avec les services administratifs, appui aux rendez-vous locaux
- **Traitement de la correspondance** : gestion des mails et du courrier, réponses aux sollicitations
- **Accueil et évènementiel** : organisation des visites du Sénat, préparation d'évènements locaux
- **Support administratif** : gestion de la comptabilité, appui administratif quotidien

